

Résumé du dossier

- En septembre 2009, proposition du MJQ au CNA : signer un Programme de mesures de rechange similaire à celui des Inuits
- 2009-2010 : refus du CNA de signer un tel PMR, notamment parce qu'il exclut spécifiquement les infractions liées à la violence conjugale et l'infraction d'introduction par effraction dans une maison d'habitation
- De 2009 à 2011 : discussions intervenues principalement entre Mme Diane Chilton, coordonnatrice du projet de justice communautaire, Me Anne Fournier, avocate pour le CNA et Me Jacques Prigent du MJQ
- 19 avril 2011 : Me André Carrier et Me Jacques Prigent du MJQ ainsi que Mme Diane Chilton et Me Anne Fournier s'entendent sur le contenu d'une entente visant l'application d'un PMR qui inclut le traitement des infractions de violence conjugale et familiale. Ce projet de protocole d'entente devait être discuté auprès de nos organisations respectives
- 6 juin 2011 : résolution adoptée par le conseil d'administration du CNA autorisant la signature du projet de PMR tel que conclu en avril 2011
- 27-28 mai 2013 : présentation par Mme Éva Ottawa, Grand-Chef et Mme Diane Chilton, coordonnatrice du PJCA, du PMR aux juges qui interviennent en milieux autochtones
- 4-5 février 2014 : visite de la bâtonnière dans la communauté de Manawan où la question du PMR est abordée
- 28 mars 2014 : rencontre à Québec à laquelle participent notamment Mme Diane Chilton, le Chef de Manawan, Paul-Émile Ottawa, Me Prigent du MJQ et des représentants du bureau du DPCP
- 22 mai 2014 : visite de la sous-ministre de la justice et du directeur des poursuites criminelles et pénales à Manawan. Ils se montrent tous deux favorables au PMR qui inclut les infractions liées à la violence conjugale
- 1^{er} septembre 2015 : visite du MJQ (Me Jacques Prigent) et du MJC (Mme Chantale Mc Iveny) dans les bureaux du CNA. Personnes présentes pour

le CNA : Constant-Awashish, Grand-Chef, Diane Chilton, directrice des services sociaux, Daniel Bouchard, directeur général, Mario Awashish, coordonnateur du Conseil de Sages de Wemotaci, Ghislain Quitich, coordonnateur du Conseil de Sages de Manawan et Me Anne Fournier. L'un des objectifs de la rencontre est de permettre à Me Prégent de présenter un projet de PMR en milieu autochtone, lequel s'appliquerait aux infractions liées à la violence conjugale et familiale et aux introductions par effraction dans une maison d'habitation

- 8 octobre 2015 : proposition de quelques modifications à apporter au projet de PMR transmise à Me Jacques Prégent par Me Anne Fournier, au nom du CNA (voir projet de PMR modifié ci-joint)
- **10 novembre 2015 : la ministre de la justice a autorisé le Programme de mesures de rechange pour adultes en milieu autochtone**
- 25 février 2016 : Me Prégent présente le projet de PMR aux Conseils de Sages de Manawan et de Wemotaci (voir schéma ci-joint)
- 17 mars 2016 : rencontre prévue avec les deux Conseils de Sages pour discuter du PMR et des possibilités de signer un protocole d'entente avec le DPCP